

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES ET
DE LA COOPERATION , CHARGE DE LA DIASPORA
DE LA FRANCOPHONIE ET DU MONDE ARABE**

DIRECTION DES ETUDES ET PREVISION

**AUTORITE NATIONALE DE LA CONVENTION POUR
L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
ET DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE**

**DECLARATION DU REPRESENTANT
DE L'UNION DES COMORES**

A

**LA XI^{EME} SESSION ANNUELLE
DE LA CONFERENCE DES ETATS PARTIES**

A

LA CONVENTION SUR LES ARMES CHIMIQUES

(5-8 DECEMBRE 2006)

DECLARATION DU REPRESENTANT DE L'UNION DES COMORES

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur Général,
Excellence, Honorables Délégués,
Mesdames, Messieurs.

Je voudrais tout d'abord, au nom de l'Union des Comores, m'associer aux délégations qui m'ont précédées, pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de cette XI^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques.

Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération de l'Union des Comores, pour la réussite de votre présidence, et je vous souhaite plein succès dans la direction des travaux de cette session.

Mes félicitations vont également aux honorables membres du bureau de la Conférence.

Je suis convaincu que, sous votre direction, cette XI^{ème} session remportera, grâce à vos qualités professionnelles et humaines, le succès et la réussite escomptés.

Je souhaite également saisir cette opportunité pour féliciter le Directeur général, Monsieur ROGELIO PFIRTER, ainsi que les membres du Secrétariat technique, pour les efforts méritoires qu'ils ne cessent de

déployer pour la réalisation des objectifs de notre organisation, en tête desquels vient le principe de l'universalisation de l'adhésion des états à la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (C.I.A.C).

Je tiens à les remercier pour toutes les dispositions qui ont été prises à fin que notre Conférence se déroule dans les meilleurs conditions possibles.

Monsieur le Président,

Mon pays s'associe naturellement à la déclaration prononcée au nom du groupe africain par
S.E.....

Situé à l'entrée Nord du Canal de Mozambique, à mi-chemin entre la Côte Est de l'Afrique et le Nord Ouest de Madagascar, au cœur de l'Océan Indien, l'Union des Comores, mon pays, est un archipel composé de quatre (4) îles et plus de dix sept (17) îlots.

Avec une superficie de 2.236 km² et une population de 728.060 habitants, il participe pour la première fois à cette auguste assemblée, en tant qu'état membre de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques, après la ratification de la C.I.A.C intervenue le 10 août 2006, pour parachever un processus engagé par le gouvernement de l'Union, depuis Octobre 2005, date à laquelle, est tenu l'atelier sur l'universalité et la mise en œuvre de la Convention en Afrique, au Siège de l'Union Africaine.

Les Comores compte parmi les premiers Etats ayant apposé leur signature pour marquer leur adhésion aux objectifs et aux buts de la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques , le 13 janvier 1993 à Paris.

Mon pays, n'a jamais perdu de vue, depuis, l'importance de cette Convention et la nécessité d'une interdiction totale et efficace, de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, du stockage, de la conservation, du transfert et de l'emploi des armes chimiques, ainsi que de l'utilisation illégale des produits chimiques à des fins non pacifiques et de leur destruction en tant que garantie contre la menace et l'emploi d'armes chimiques en Afrique.

C'est pour cette raison, entre autres, qu'il note avec satisfaction, les progrès accomplis à ce jour en Afrique sur la voie de l'universalité et de la mise en œuvre de cet instrument de désarmement multilatéral, qui s'est affirmé au fil du temps, comme étant l'un des rares cadres, sinon le seul, à enregistrer des résultats palpables, sur le long et ardu sentier du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Notre Conférence, cette XI^{ème} session intervient dans un contexte international difficile et plutôt hésitant.

En effet, d'un côté, les questions de désarmement et de non-prolifération occupent une place prioritaire, une place de choix, dans l'agenda des Nations Unies, à cause notamment de la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive pour la paix et

la sécurité internationale ; d'un autre côté, l'absence de référence aux questions des Armes de Destruction Massives et l'impasse persistante de la Conférence du désarmement face au phénomène du terrorisme sous toutes ses formes, sont autant des facteurs qui n'incitent pas à l'optimisme et attestent, au contraire, de l'incertitude qui caractérise le paysage de la sécurité internationale.

Dans ce contexte, nous pensons que, cette XI^{ème} session de la Conférence des Etats parties à la Convention sur les armes chimiques pourra faire œuvre utile, en mettant, encore une fois, en relief, le rôle de la Convention, sa finalité, ses spécificités propres, et surtout, ses atouts majeurs qui sont mis au service de la paix et de la sécurité internationale avec efficience et crédibilité.

Monsieur le Président,

Le Président de l'Union des Comores, **S.E. Ahmed Abdallah Mohamed SAMBI**, a résolument engagé sa volonté et celle du peuple Comorien, dans cette noble bataille, pour la paix et la sécurité internationale, dès son investiture, en procédant à la promulgation et à la ratification des instruments juridiques internationaux qui participent à la réalisation des objectifs et des buts de l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques et en invitant son gouvernement à engager le processus d'adhésion du pays, à ceux qui ne le sont pas encore et à la mise en place des structures de mise en œuvre de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (C.I.A.C), dont la création de l'Autorité Nationale.

C'est ainsi que j'ai eu l'honneur, par délégation de mon Ministre **S.E. Ahmed Ben SAID JAFFAR**, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, responsable de l'Autorité Nationale de la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques (C.I.A.C) et des Armes de Destruction Massive(A.D.), de représenter l'Union des Comores à cette XI^{ème} session de la Conférence des Etats parties, pour sa première participation, en tant qu'Etat membre.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général,

Certains progrès réalisés, notamment dans les domaines de la science et de la technologie, entraînent la dissémination de plusieurs nouveaux agents chimiques, rendant le commerce mondial et la production industrielle, de plus en plus versatiles et difficilement contrôlables, et exigent, de ce fait, le renforcement de l'actuel régime de vérification. Le triste exemple du déversement de certains produits toxiques, à Abidjan, Côte d'Ivoire, cas non encore totalement illucidé, justifie, si besoin est, cette crainte.

L'Union des Comores, considère sur ce registre, qu'il est plus que nécessaire de définir les règles d'un libre échange des produits chimiques et d'une meilleur circulation de l'information scientifique, pour assurer le droit à l'usage des matières chimiques à des fins strictement pacifiques.

De même, il considère que l'application de la chimie à des fins pacifiques nécessite le renforcement des programmes de coopération

internationale de l'organisation, en vue de développer les compétences nationales par les échanges d'expérience et de l'expertise entre les Etats.

Il va de soi, que ces programmes de coopération gagneraient en pertinence et en efficacité en impliquant à la fois, les autorités nationales, le secteur privé et évidemment, les instances concernés de l'Organisation de l'Interdiction des Armes Chimiques (O.I.A.C).

A l'instar d'un certain nombre de pays, l'Union des Comores, ne possède pas les moyens nécessaires et l'expertise requise, pour faire face à d'éventuelles utilisation d'armes chimiques, et de même, pour s'acquitter, comme il aurait voulu, de ses engagements dans les délais impartis.

C'est pourquoi, mon pays émet le souhait de voir dans le cadre de cette session, les pays nantis, conduire une réflexion sur les voies et moyens à mettre en œuvre pour faire face à des telles situations.

A cet égard, je voudrais saisir cette opportunité pour remercier et saluer les efforts que la France consent en faveur des mesures nationales d'application de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques, en organisant des cours de formation pour les autorités nationales, dont l'Union des Comores a été parmi les heureux bénéficiaires cette année 2006.

L'efficacité de cette coopération exemplaire entre un Etat membre, et les instances techniques compétentes de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques (O.I.A.C), au bénéfice des autorités nationales, d'autres Etats souvent nécessiteux de l'expérience et de l'expertise des

puissances détentrices de l'industrie et de la connaissance avancée de la chimie, est louable, à plus d'un titre.

Cette formation a été déterminante, dans les avancées du processus de ratification et les mesures de mise en œuvre actuellement en chantier, en Union des Comores. J'ose espérer que tous les participants en ont tiré autant, sinon, plus de profit de cette formation dont l'utilité couvre toutes les étapes de la responsabilité des Etats, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (C.I.A.C).

Monsieur le Président,

Tout en réitérant son attachement aux dispositions de la Convention, mon pays tient à réaffirmer son engagement infaillible à la cause de la non-prolifération des armes de destruction massive. Il demeure convaincu que seule, une application sincère et responsable des engagements pris et une adhésion universelle aux différents instruments multilatéraux pertinents, sont de nature à garantir une interdiction véritablement mondiale de ces armes létales.

L'Union des Comores, signataire de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques depuis le 13 janvier 1993, vient de la ratifier en même temps que la Convention contre le terrorisme et la criminalité transnationale, et celle contre la corruption internationale, entre autres.

Il déploie des efforts, dans la mesure de ces moyens, pour adapter sa législation nationale aux dispositions de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques (C.I.A.C) et des autres instruments pertinents, en relation avec la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Plus que jamais, le rôle et la mission de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques, sont indispensables pour la paix et la sécurité internationale et mérite le soutien et le concours de toute la communauté humaine. Je ne peut conclure, alors, mon propos qu'en réaffirmant la volonté de l'Union des Comores d'œuvrer de concert avec l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour la réalisation de ses nobles objectifs.

Vive la coopération internationale
Je vous remercie.

IDAROUSSI ABDOU
MOHAMMED

AUTHORITE NATIONALE